

**AVIS**

**DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES DÉFINITIVES DES ÉLECTEURS INDIVIDUELS  
ÉLECTIONS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA  
SCRUTIN 31 JANVIER 2025**

**COMMUNE DE :** Salins-les-Bains

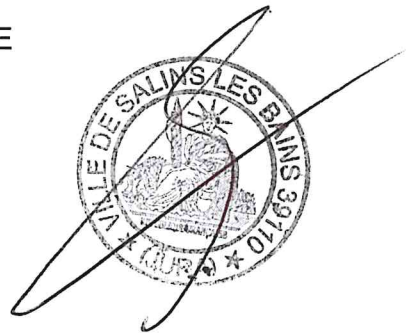
Le maire donne avis que la liste électorale définitive des électeurs votant individuellement établie par la commission d'établissement des listes électorales, en vue de l'élection des membres de la chambre d'agriculture, est déposée au secrétariat de la mairie où elle peut être consultée.

Tout électeur ou toute personne intéressée par les décisions de la commission d'établissement des listes électorales, peut saisir directement le tribunal d'instance de Lons le Saunier dans les cinq jours suivant cet affichage.

Fait à Salins-les-Bains

, le 22/11/2024

Le maire,  
Michel CETRE



(exemplaire pour affichage en mairie dès réception)